

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Béatrix
MRC de Matawinie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Béatrix tenue à la salle A du Pavillon du Village, le 12 juillet 2021, à compter de 20:00 heures, sous la présidence de monsieur Serge Perrault, maire.

Sont présents :

M. et Mmes : **Simon Mercier : conseiller # 1**
Charles Bergeron : conseiller # 2
Andrée St-Jean : conseillère # 3
Rodrigue Michaud : conseiller # 4
Michel Rainville : conseiller # 5
Suzie Payette : conseillère # 6

Le directeur général / secrétaire-trésorier Monsieur Gérard Cossette agit à titre de secrétaire d'assemblée en présence de Mme Mélissa Charette, Directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe.

- 1- **Ouverture de la séance**
Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée avec 6 membres présents. Le président de l'assemblée, monsieur le maire Serge Perrault, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.
- 2- **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3- **Adoption et suivi du procès-verbal**
 - 3.1 Séance ordinaire du 10 mai 2021
- 4- **Administration**
 - 4.1 Approbation des comptes payables et payés
 - 4.2 Autorisation de paiement des factures de Boisvert et Chartrand – États financiers 2020
 - 4.3 Tessier Récréo-Parc – Autorisation de paiement de facture et prendre l'argent dans le solde disponible des règlements d'emprunts fermés
 - 4.4 Gérard Beaulieu inc – Autorisation de paiement de facture pour nivelage de chemins à même le fonds d'entretien des chemins d'été du Lac Vallée – 4 425.99\$
 - 4.5 Les entreprises Marcel Roberge - Autorisation de paiement de facture pour achat de 0-3/4 à même le fonds d'entretien des chemins d'été du Lac Vallée – 6 898.50\$
 - 4.6 Fosses septiques Lac Vallée - Les Excavations Michel Chartier inc - Autorisation de paiement de facture du décompte progressif 02
 - 4.7 Autorisation d'aller en appel d'offres pour la réfection du Pavillon
 - 4.8 Autorisation d'aller en appel d'offres pour remplacement des fenêtres de l'hôtel de ville
 - 4.9 Autorisation d'aller en appel d'offres pour des toilettes publiques
 - 4.10 Convention collective - Acceptation de l'accord de principe du syndicat
 - 4.11 Préposée à l'entretien général - Fin d'emploi avant la fin de la période de probation
 - 4.12 Acceptation de la programmation révisée de la TECQ 2019-2023 avec la nouvelle enveloppe de 257 854\$ pour les bâtiments
 - 4.13 Groupe ABS inc - Autorisation de paiement de facture pour caractérisation environnementale des sols phase II - TECQ 2019-2023 pour le bâtiment de l'aqueduc.

- 5- **Travaux publics**
- 5.1 GBI – Mandat pour autorisation d'assistance technique pour érosion rue de la Falaise et du rang Saint-Vincent
 - 5.2 Autorisation d'aller en appel d'offres pour installation du ponceau Chantal Poulin
 - 5.3 Autorisation d'aller en appel d'offres pour l'isolation des murs de la partie arrière du garage municipal et réparation des portes

6- **Sécurité publique**

7- **Urbanisme et environnement**

- 7.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs, d'eaux usées, jeux d'eau et du rapport de la situation du barrage Miro - Juin 2021
- 7.2 Participation à l'achat regroupé de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) – Collecte matières résiduelles (bacs bruns et mini-bacs de cuisine)
- 7.3 Permis de lotissement Chalets Méli – Frais de parcs et terrains de jeux
- 7.4 Autorisation d'aller en appel d'offres pour remplacer une section de la canalisation des égouts aux étangs aérés
- 7.5 Autorisation pour aller en appel d'offres pour remplacer le poste de pompage principal
- 7.6 Dérogation mineure de l'avenue Arbour - séparation de bâtiment lot 5 960 878 Ptie
- 7.7 Dérogation mineure rue Latour – matricule 9319-97-7337
- 7.8 Dérogation mineure sur la construction de la rue au Lac Placide
- 7.9 Modification du règlement zonage #526-2012 pour un deuxième étage au Lac-Cloutier
- 7.10 Règlement #646-2021 sur la zone FV-930

8- **Culture et loisirs**

- 8.1 Autorisation d'aller en appel d'offres pour les démarches de la phase 2 du « Pumptrack »
- 8.2 Analyse de l'état de santé de l'église
- 8.3 Sentier multifonctionnel

9- **Période de questions**

10- **Levée de la séance**

152-07-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Simon Mercier et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Suzie Payette, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

3- **Adoption et suivi du procès-verbal**

3.1 **Séance ordinaire du 10 mai 2021**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu individuellement le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2021;

153-07-21

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Andrée St-Jean et **APPUYÉE** par le conseiller M. Simon Mercier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2021.

ADOPTÉE

4- **Administration**

4.1 Dépôt de la liste des dépenses incompressibles et par délégation et autorisation des dépenses mensuelles du conseil.

ATTENDU QUE le conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, des dépenses du conseil et de la délégation des dépenses du directeur général/secrétaire-trésorier par intérim;

ATTENDU QUE le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu de la liste remise au conseil municipal ;

154-07-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Michel Rainville et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Suzie Payette, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des dépenses mensuelles du conseil du mois de juin.

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante ;

Liste des montants

Chèques émis durant le mois	58 253.21 \$
Prélèvements automatiques	60 301.19 \$
Salaires	64 620.81 \$
Chèques à émettre	89 192.67 \$
TOTAL	272 367.88 \$

ADOPTÉE

4.2 Autorisation de paiement des factures de Boisvert et Chartrand - États financiers 2020

155-07-21

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Andrée St-Jean et **APPUYÉE** par le conseiller M. Rodrigue Michaud, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer la facture F2106024 au montant de 18 281.03\$ pour les services professionnels rendus en rapport avec l'audit et la facture F2106025 au montant de 10 807.65\$ en rapport avec le montage financier sur SESAMM, taxes incluses pour les deux factures.

ADOPTÉE

4.3 Tessier Récréo-Parc - Autorisation de paiement de facture et prendre l'argent dans le solde disponible des règlements d'emprunts fermés

156-07-21

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Andrée St-Jean et **APPUYÉE** par le conseiller M. Simon Mercier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter et d'installer une balançoire deux places au Parc Alain Rainville au montant de 6951.39\$ taxes incluses. L'argent sera pris dans le solde des règlements d'emprunts fermés.

ADOPTÉE

4.4 Gérard Beaulieu inc - Autorisation de paiement de facture pour nivelage de chemins à même le fonds d'entretien des chemins d'été du Lac Vallée – 4 425.99\$

157-07-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Michel Rainville et **APPUYÉE** par le conseiller M. Charles Bergeron, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer la facture du 11 juin dernier à Gérard Beaulieu Inc. pour le travail de nivelage au Lac Vallée au montant de 4 425.99\$. L'argent sera pris dans le fonds du Lac vallée.

ADOPTÉE

4.5 Les entreprises Marcel Roberge - Autorisation de paiement de facture pour achat de 0-3/4 à même le fonds d'entretien des chemins d'été du Lac Vallée – 6 898.50\$

158-07-21

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Andrée St-Jean et **APPUYÉE** par le conseiller M. Simon Mercier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer la facture des entreprises Marcel Roberge au montant de 6 898.50\$ pour les voyages de 0-3/4. L'argent sera pris à même le fonds du Lac Vallée.

ADOPTÉE

4.6 Fosses septiques Lac Vallée - Les Excavations Michel Chartier inc - Autorisation de paiement de facture du décompte progressif 02

159-07-21

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Suzie Payette et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Andrée St-Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au paiement de la facture du décompte progressif 02 au montant de 30 343.43\$

ADOPTÉE

4.7 Autorisation d'aller en appel d'offres pour la réfection du Pavillon

160-07-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Rodrigue Michaud et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Andrée St-Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim à demander des offres de prix pour la réfection du toit du Pavillon et autres réparations attenantes.

ADOPTÉE

4.8 Autorisation d'aller en appel d'offres pour remplacement des fenêtres de l'hôtel de ville

161-07-21

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Suzie Payette et **APPUYÉE** par le conseiller M. Michel Rainville, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim à demander des offres de prix pour l'ensemble des fenêtres extérieures, des portes et sortie de secours.

ADOPTÉE

4.9 Autorisation d'aller en appel d'offres pour des toilettes publiques

162-07-21

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Andrée St-Jean et **APPUYÉE** par le conseiller M. Simon Mercier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim à demander des offres de prix pour la construction de toilettes publiques près du Préau.

ADOPTÉE

4.10 Convention collective - Acceptation de l'accord de principe du syndicat

163-07-21

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Andrée St-Jean et **APPUYÉE** par le conseiller M. Charles Bergeron, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'accord de principe déposée de l'entente de la nouvelle convention collective 2020-2026 incluse.

ADOPTÉE

4.11 Préposée #70-0037 - Fin d'emploi avant la fin de la période de probation

164-07-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Rodrigue Michaud et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Andrée St-Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin à l'emploi de la préposée #70-0037 avant la fin de sa période de probation.

ADOPTÉE

4.12 Acceptation de la programmation révisée de la TECQ 2019-2023 avec la nouvelle enveloppe de 257 854\$ pour les bâtiments

165-07-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Simon Mercier et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Andrée St-Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;

La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec, de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version #2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le

Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version #2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles;

ADOPTÉE

4.13 Groupe ABS inc - Autorisation de paiement de facture pour caractérisation environnementale des sols phase II du bâtiment - TECQ 2019-2023

166-07-21

SUR PROPOSITION du conseiller M Charles Bergeron et **APPUYÉE** par le conseiller M. Simon Mercier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer la facture #140215 au montant de 3 449.25\$ incluant les taxes. L'argent sera pris dans la TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE

5- Travaux publics

5.1 GBI - Mandat pour autorisation d'assistance technique pour érosion rue de la Falaise et du rang Saint-Vincent

167-07-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Simon Mercier et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Andrée St-Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim à demander une offre de prix pour le mandat d'évaluation des dommages sur la rue de la Falaise et du rang Saint-Vincent suite aux fortes pluies durant la nuit du 29 au 30 juin.

ADOPTÉE

5.2 Autorisation d'aller en appel d'offres pour installation du ponceau Chantal Poulin

168-07-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Rodrigue Michaud et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Andrée St-Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim à demander des offres de prix pour le changement du ponceau de Chantal Poulin.

ADOPTÉE

5.3 Autorisation d'aller en appel d'offres pour l'isolation des murs de la partie arrière du garage municipal et réparation des portes

169-07-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Charles Bergeron et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Suzie Payette, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim à demander des offres de prix pour l'isolation du garage municipal et la réparation des portes. L'argent sera pris dans la TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE

6- Sécurité publique et civile

7- Urbanisme et mise en valeur du territoire

7.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs, d'eaux usées, des jeux d'eau et du rapport de la situation du barrage Miro – Juin 2021

Dépôt

Le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim dépose les certificats d'analyses des réseaux d'aqueduc, d'eaux usées, des jeux d'eau et du barrage Miro, du mois de juin 2021.

ADOPTÉE

7.2 Participation à l'achat regroupé de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) - Collecte matières résiduelles (bacs bruns et mini-bacs de cuisine)

Appel d'offres BAC-2022

**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
ACHAT DE DIFFÉRENTS BACS ET MINI-BACS DE CUISINE
POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Béatrix a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2022;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une municipalité (ou régie intermunicipale ou MRC) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement sur *la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Béatrix désire participer à cet achat regroupé pour se procurer des bacs roulants aérés de 240 litres pour les matières organiques ainsi que des pièces de rechange et des mini-bacs de cuisine dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins;

170-07-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Michel Rainville et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Andrée St-Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Municipalité de Sainte-Béatrix confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de bacs roulants aérés de 240 litres pour les matières organiques, des pièces de rechange et des mini-bacs de cuisine nécessaires aux activités de la Municipalité de Sainte-Béatrix pour l'année 2022;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Sainte-Béatrix s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée. Aussi, bien que les besoins exprimés par la Municipalité de Sainte-Béatrix à ce stade-ci soient approximatifs, les quantités indiquées dans la fiche technique d'inscription doivent représenter le plus fidèlement possible les besoins réels anticipés de la Municipalité de Sainte-Béatrix. En conformité avec le cadre législatif applicable aux regroupements d'achats de l'UMQ, cette dernière ne pourra donner suite à une modification des quantités que lorsque celle-ci constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Sainte-Béatrix s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Sainte-Béatrix s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-2022, selon les quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;

QUE la Municipalité de Sainte-Béatrix reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 2%;

QU' un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

7.3 Permis de lotissement Chalets Méli – Frais de parcs et/ou terrains de jeux

171-07-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Michel Rainville et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Andrée St-Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de prendre le montant des frais de parcs au montant de 1500\$.

ADOPTÉE

7.4 Autorisation d'aller en appel d'offres pour remplacer une section de la canalisation des égouts aux étangs aérés

172-07-21

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Suzie Payette et **APPUYÉE** par le conseiller M. Michel Rainville, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim à demander des offres de prix pour l'excavation et l'installation d'un tuyau de canalisation des égouts sur le terrain de la municipalité aux étangs aérés ainsi qu'un trou d'homme à la limite du terrain.

ADOPTÉE

7.5 Autorisation pour aller en appel d'offres pour remplacer le poste de pompage principal

173-07-21

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Andrée St-Jean et **APPUYÉE** par le conseiller M. Simon Mercier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim à demander des offres de prix pour remplacer le poste de pompage principal situé dans la côte du pont en biais avec la boulangerie sur recommandation du comité de l'aqueduc. L'argent sera pris dans la TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE

7.6 Dérogation mineure de l'avenue Arbour sur le lot 5 960 878 Ptie

174-07-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Simon Mercier et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Andrée St-Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de séparer en deux lots distincts pour l'autonomie des deux résidences le lot 5 960 878 Ptie.

ADOPTÉE

7.7 Dérogation mineure rue Latour matricule 9319-97-7337

175-07-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Rodrigue Michaud et **APPUYÉE** par le conseiller M. Charles Bergeron, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'accorder une dérogation mineure pour lotir en deux lots le matricule 9319-97-7337 afin d'en permettre la vente des deux lots.

ADOPTÉE

7.8 Dérogation mineure sur la construction de la rue au Lac Placide

CONSIDÉRANT QUE la rue n'est pas conforme;

CONSIDÉRANT QUE la construction se fait sans autorisation de permis;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme refuse la dérogation mineure;

176-07-21

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Andrée St-Jean et **APPUYÉE** par le conseiller M. Michel Rainville, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la recommandation du CCU qui est de refuser la demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

7.9 Modification du règlement #526-2012 pour un deuxième étage au Lac-Cloutier

177-07-21

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Andrée St-Jean et **APPUYÉE** par le conseiller M. Rodrigue Michaud, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de modifier le règlement comme suit :

Enlever dans le règlement d'urbanisme #526-2012 au point 5.1.2 Hauteur des bâtiments (Aucuns travaux ne doivent avoir pour effet de modifier le nombre d'étages);

Accepter dans le règlement les étages en fonction du code du bâtiment. La hauteur maximum du bâtiment est de 30 pieds au faite.

ADOPTÉE

7.10 Avis de motion et dépôt du projet de règlement #646-2021 sur la zone FV-930

Dépôt

La conseillère Mme Andrée St-Jean donne avis de motion et dépose le projet de règlement #646-2021 modifiant la zone FV-930 pour adoption.

8- Culture et loisirs

8.1 Autorisation d'aller en appel d'offres pour les démarches de la phase 2 du « Pumptrack »

178-07-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Simon Mercier et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Andrée St-Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim à demander des offres de prix pour la phase #2 du « Pumptrack ».

ADOPTÉE

8.2 Analyse de l'état de santé de l'église

179-07-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Michel Rainville et **APPUYÉE** par la conseillère Suzie Payette, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de continuer le montage d'analyse du projet concernant l'état de santé de l'église et de son statut éventuel.

ADOPTÉE

8.3 Sentier multi fonctionnel

180-07-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Charles Bergeron et **APPUYÉE** par le conseiller M. Simon Mercier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'avoir une lettre d'intention pour présentation au programme de subvention et d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim à signer la lettre d'intention avec Martin Provencher ainsi que la demande de subvention.

ADOPTÉE

9- Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyens.

10- Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé.

181-07-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Charles Bergeron et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Suzie Payette, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 21h10.

ADOPTÉE

Je, Serge Perrault, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim de mon refus de les approuver conformément à l'article 55.3 L.C.V

Serge Perrault
Maire

Gérard Cossette
Directeur général et secrétaire-trésorier
par intérim